

Note d'allocation du conseiller d'État Urs Hofmann

---

# Agenda Intégration Suisse

Conférence de presse Confédération-cantons 30 avril 2018

Mesdames, Messieurs,

Les cantons et les communes ont une grande expérience en matière d'encouragement de l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Les nombreuses offres et mesures mises en place ces dernières années ont fait leurs preuves et les exemples de réussite ne manquent pas.

Prenons l'encouragement linguistique. Je pense tout particulièrement aux cours d'initiation pour les personnes non alphabétisées et justifiant d'un niveau de formation peu élevé, mais aussi aux cours destinés aux personnes ayant un parcours scolaire ou une qualification professionnelle. Je pense aussi à l'insertion professionnelle, avec les évaluations en cours d'emploi, le *job coaching* ou encore les programmes de qualification par branche.

Le conseiller d'État Würth vient d'évoquer le recensement des coûts des mesures engagées pour répondre systématiquement aux besoins d'intégration. Le constat est sans appel : le forfait d'intégration unique de 6 000 francs versé aujourd'hui ne suffit pas à financer les coûts des cours de langues. Selon nos calculs, l'encouragement linguistique absorbe à lui seul près de 8 000 francs par personne.

Autrement dit : l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire est aujourd'hui conçue moins en fonction des besoins réels que des ressources à disposition. Nos services de l'intégration rapportent que les listes d'attente des offres d'intégration et des cours de langue sont longues, tant et si bien que les destinataires des nouvelles mesures d'encouragement oublient vite ce qu'ils ont appris. Il apparaît aussi que les offres ne sont pas assez étoffées, faute de moyens financiers (durée trop courte ou offres pas suffisamment soutenues, par exemple).

L'Agenda Intégration permet heureusement d'améliorer cette situation. Il générera une valeur ajoutée notable. Voici pourquoi :

- L'Agenda définit un processus d'intégration structuré qui débute plus tôt qu'aujourd'hui et comprend des interfaces clairement délimitées. En assurant conseil et suivi des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire tout au long du processus d'intégration, il fait en sorte que chaque service déploie ses activités là où il le faut. On supprime ainsi le travail inutile ou à double, et on raccourcit le temps d'attente.
- L'encouragement est axé sur l'évaluation du potentiel et donc sur les besoins individuels, ouvrant la porte à des mesures plus ciblées – et par ailleurs intensifiées – afin de qualifier les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire pour la formation et pour le travail.

L'Agenda Intégration non seulement renforce les mesures mises en place mais il les ordonne en un ensemble cohérent. Les cantons soutiennent ce processus d'intégration inspiré des programmes d'intégration cantonaux, dont il facilite l'application.

L'Agenda Intégration ne signifie pas que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire seront traitées différemment ou privilégiées par rapport à d'autres groupes de population défavorisés. Il s'agit d'exiger de chacun, d'encourager sciemment ses dispositions, de les mettre en valeur et de les renforcer, comme pour les personnes socialisées dans notre pays. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences linguistiques et de base, et sur les us et coutumes du marché de l'emploi et de la société.

Il est judicieux de financer l'Agenda par la hausse des forfaits d'intégration. Cela permet d'anticiper les fluctuations de l'immigration par la voie de l'asile, des fluctuations qui peuvent dans certains cas être considérables et à court terme. À noter que l'indemnisation forfaitaire est un mécanisme de financement usuel entre la Confédération et les cantons dans le domaine de l'asile.

Permettez-moi, pour terminer, d'attirer votre attention sur l'initiative déposée en juin 2017 par le canton d'Argovie, qui demande notamment à la Confédération de verser un forfait d'intégration qui permettra de couvrir l'intégralité des coûts de l'intégration. Le texte est actuellement débattu au Parlement. La Commission des institutions politiques du Conseil des États y a déjà donné suite, preuve qu'au sein des Chambres fédérales on juge qu'il y a encore des besoins dans ce domaine.

La conseillère fédérale Sommaruga a déjà fait savoir que l'ensemble du système de financement des domaines de l'asile et des réfugiés sera réévalué lors de la deuxième phase de l'Agenda Intégration. Le conseiller d'État Klöti détaillera les travaux de suivi du point de vue des cantons.